Département du Nord Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEV

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence

de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation

Reçu en préfecture le 14/12/2021 Affiché le ID : 059-200041960-20211213-CC_2021_231-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

DELIBERATION

CC_2021_231

OBJET:

COMMISSION 4

FINANCES

Vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2022

<u>Présents à l'ouverture</u> <u>de la séance</u> :

Titulaires présents: 39

Suppléant présent : 0

Procurations: 10

Nombre de votants : 49

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président

faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Michel DUPONT, 3ème Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président

Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés:

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021 Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID: 059-200041960-20211213-CC_2021_231-DE

Délibération CC 2021 231

COMMISSION 4

FINANCES

Vote des taux de fiscalité locale pour 2022

Le Conseil Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1639 A,

Vu la présentation du budget primitif 2022,

Ouï l'exposé de son Président, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- De fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2022 aux niveaux suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,90 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,92 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 26,24 %

Pour mémoire, suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation appliqué sur notre territoire en 2022 sur les résidences autres que principales, reste égal au taux appliqué en 2019, soit 11,51 %.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le/Président

Aug Chutes